



Action impôts 2023

**Besoin d'aide pour remplir votre
déclaration fiscale ?**

Inscriptions du 7 au 22 février 2023

0800 22 55 11 (numéro gratuit)

**Genève,
ville sociale et solidaire**

www.geneve.ch





Action impôts : un soutien indispensable

La situation actuelle met dans de grandes difficultés de nombreuses personnes. Remplir sa déclaration d'impôt peut constituer une réelle inquiétude. L'Action impôts représente donc un soutien particulièrement bienvenu pour celles et ceux qui ont de la peine à remplir des documents administratifs.

Chaque année, près de 1000 personnes domiciliées en ville de Genève ont recours à cette prestation, proposée depuis plus de 20 ans par le Service social. Après inscription via un numéro gratuit, cette aide, dispensée par des professionnel.le.s expert.e.s des rouages de l'administration fiscale peut lever bien des écueils, rassurer les personnes et leur permettre d'envisager leur situation plus sereinement.

L'Action impôts permet d'éviter des taxations d'office dont les conséquences peuvent être très lourdes pour les habitant.e.s à revenu modeste. Au-delà d'un premier appui ponctuel, cette prestation est l'occasion d'orienter les bénéficiaires vers d'autres dispositifs de soutien mis en œuvre par le Canton, la Ville de Genève et les associations partenaires. A ce titre, l'Action impôts participe pleinement à la politique d'information et de lutte contre le non-recours aux prestations développée par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Christina Kitsos, Conseillère administrative

Conditions à remplir

Pour bénéficier de l'Action impôts, il convient de :

- être domicilié.e sur le territoire de la Ville de Genève ;
- avoir un revenu brut annuel inférieur à :
 - o CHF 40'000.– pour une personne seule,
 - o CHF 50'000.– pour un couple,
 - o CHF 10'000.– par enfant à charge ;
- disposer d'une fortune nette ne dépassant pas :
 - o CHF 37'500.– pour une personne seule,
 - o CHF 60'000.– pour un couple,
 - o CHF 15'000.– par enfant à charge ;
- ne pas avoir un statut d'indépendant.e ;
- ne pas dépendre à 100% de l'Hospice général ;
- ne pas posséder de bien immobilier ;
- ne pas être imposé.e à la source.

Une participation financière de CHF 30.– par déclaration est demandée.



Près de chez vous

Des professionnel.le.s sont à votre disposition,
sur rendez-vous.

Une solution peut être envisagée pour
les personnes à mobilité réduite.

Comment prendre rendez-vous ?

Par téléphone au numéro gratuit 0800 22 55 11.

Tous les jours ouvrables entre le 7 et le 22 février 2023.

8h-12h et 13h-17h (sauf le lundi dès 10h30)

Renseignements

Service social
Rue Dizerens 25 – 1205 Genève
0800 22 55 11 (numéro gratuit)